



# Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 8 Numéro 3 Septembre 2016

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0  
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024  
Courriel : [info@lacadesaigles.ca](mailto:info@lacadesaigles.ca)

## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous avons eu un très bel été 2016, température et heures d'ensoleillement au-dessus des normales ; j'espère que vous en avez profité et que vous avez fait le plein d'énergie et de vitamines D... L'autre côté de la médaille c'est que cette réalité confirme le réchauffement au niveau de la planète...

Le décret du gouvernement du Québec nous indique que notre population est de 528 habitants, qu'elle diminue et qu'elle vieillit, comme la très grande majorité des municipalités rurales du Québec, voire de l'ensemble des 197 pays reconnus par l'O.N.U. C'est un triste constat dû à notre système économique qu'est le capitalisme. Notre municipalité n'a pas les pouvoirs et les ressources pour changer cette tendance lourde, cette tendance universelle qui fait en sorte que les populations et les moyens de production (usines, etc.) se concentrent dans les régions urbaines. Cette migration de la population libère de l'espace et des propriétés pour les retraités et les amateurs de la nature, qui achètent celles-ci soit comme maison principale ou résidence secondaire. Jusqu'ici tout va bien pour nous, tout le monde est heureux ; les anciens résidents, comme les nouveaux. Mais, si la tendance se poursuit, il y aura des conséquences comme le vit actuellement la municipalité de St-Marc-du-Lac-Long qui pourrait voir son école « fermer » dès l'année prochaine...

Comme municipalité, nous avons peu de ressources, nous n'avons pas de baguette magique, mais comme collectivité nous pouvons réfléchir à la problématique et essayer de trouver des solutions qui pourraient non pas résoudre ce problème majeur qu'est la baisse et le vieillissement de la population, mais nous pourrions peut-être l'atténuer, selon nos capacités.

Le conseil municipal et le comité de développement local vous invitent donc à participer activement à la consultation publique « Notre potentiel de développement : un regard d'aigle sur notre avenir », pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement, samedi avant-midi le 15 octobre prochain. L'activité sera suivie d'un goûter, tout le monde est Bienvenue.

C'est dans cette optique, dans cette réalité que les membres du conseil réalisent que quelque fois nos règlements d'urbanisme peuvent être contraignants, limitatifs, voir à contre-courant de notre vision de développement. Comme conseil municipal nous acceptons la très grande majorité des demandes de dérogations mineures, telles que demandées car nous ne pouvons nous permettre de perdre une construction sur notre territoire. Quand la demande est raisonnable, qu'elle a été étudiée par l'inspecteur et le CCU et qu'elle ne cause pas de préjudices et qu'elle est recommandée favorablement au conseil municipal par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal l'accepte habituellement.

Bien entendu le conseil n'est pas parfait et il évolue, et nos règlements d'urbanisme en sont le reflet.

Claude Breault, maire



### Prochaines parutions du Bulletin :

- Hiver 2016
- Printemps 2017
- Été 2017
- Automne 2017

### Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2017
- 12 juin 2017
- 9 septembre 2017
- 11 décembre 2017

### Table des matières

Mot du maire . . . . .	1
Informations municipales	2-9
Taxes municipales . . . . .	10
Avertisseur de fumée . . . . .	10
Développement . . . . .	11
Info-Biblio . . . . .	12-13
La vie scolaire . . . . .	14
Gymkhana 2016 . . . . .	14
Nouvel outil MRC - Cartes .	15
Consignes RIDT . . . . .	16
Berce du Caucase. . . . .	17
Journée Optimistes. . . . .	18
20 ans Garage Éric Rioux .	19
Dylan Rioux, gagnant . . . .	20
Centre intégré . . . . .	20
Cuisines collectives . . . . .	21
Nouveau - né . . . . .	22
Parc Natur'Ailes . . . . .	22
Horaires . . . . .	23
Événements à venir . . . . .	23
Conseil municipal . . . . .	24
Employés municipaux . . . .	24

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale/ secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

### RÔLE TRIENNAL 3<sup>e</sup> ANNÉE

*Les sommaires reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2015, 2016 et 2017 de la Municipalité de Lac-des-Aigles ont été déposés au bureau de la soussignée situé au 73 rue Principale à Lac-des-Aigles, le 17 août 2016 ;*

*Que pour l'exercice financier 2017 des rôles d'évaluation foncière 2015, 2016 et 2017 de la Municipalité de Lac-des-Aigles, une demande de révision prévue par la section 1 chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut-être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;*

*La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal ;*

*Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire mentionné dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Lac-des-Aigles à l'attention de la secrétaire-trésorière ;*

*Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, elle est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.*

**DONNÉ** à Lac-des-Aigles, ce vingt-quatre jour du mois d'août deux mil seize.

Francine Beaulieu  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -

Lors de la séance régulière du conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 1<sup>er</sup> août 2016, le règlement numéro **# 136-16 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX** a été adopté. **En voici quelques extraits :**

#### **ARTICLE 1 : Abrogation des règlements ou de dispositions antérieures**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement 136-16 qui abroge et remplace tous les règlements existants sur la location des équipements municipaux et des locaux tel que le règlement 130-15.

#### **ARTICLE 2 : Définitions**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient et désignent :

a) Ménage : devra être fait lors de la location des locaux, le ménage des entrées, escaliers, salles de bain et cuisine (comptoirs, poêle, réfrigérateur,). Tous les planchers devront être balayés et lavés à l'eau claire. Les tables et chaises devront être lavées et empilées de chaque côté de la salle. Les sacs de poubelle devront être mis à l'extérieur à l'emplacement réservé à cette fin ainsi que le recyclage. **Le ménage devra être fait selon la liste des tâches pour ménage jointe au règlement et affichée dans les locaux.**

#### **ARTICLE 4 : Tarification générale pour location des locaux**

La priorité de la location est le premier arrivé et qui a payé. Si non payé et qu'il y a un décès alors la salle sera louée pour le décès. La direction informera chaque client de la priorité donnée à ceux qui ont réservé et payé.

- a) salle du conseil (rez-de-chaussée) 40 \$ / location
- b) salle communautaire polyvalente (sous-sol) 100 \$ / location
- c) kiosque à la plage (l'hiver) 35 \$ / location
- d) pavillon du lac 100 \$ / location et 100 \$ pour le ménage s'il y a lieu**

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

8.4 Les locations des locaux et équipements municipaux devront être faites et payées au bureau municipal avant d'obtenir les clés du local, sur les heures du bureau soit en 2016 les lundis, mardis et jeudis de 13 h à 15 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Le formulaire de contrat d'engagement entre le locataire et la municipalité devra être signé.

8.5 Les locaux utilisés devront être remis en bon état de propreté au plus tard à 12 h le matin suivant ; les responsables de la location devront avoir fait le ménage tel que décrit à l'article 2 du présent règlement, le chauffage devra être abaissé et le gros réfrigérateur fermé au sous-sol de l'édifice municipal.

Après la location suite à une vérification par le personnel municipal, si une des conditions de locations n'est pas respectée comme le ménage n'est pas fait tel que décrit dans la liste affichée des tâches pour ménage à faire, par exemple : toilettes non faites, cafetières non lavées, ... Un frais sera chargé :

a)	Ménage du kiosque	20 \$
b)	Ménage de la salle communautaire au sous-sol	55 \$
c)	Ménage de la salle du conseil	20 \$
d)	<b>Ménage du Pavillon du lac</b>	<b>100 \$</b>

### 8.10 Aucune location de salle pour des partys de fruits de mer ou autre avec nourriture odorante.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 73 de la rue Principale à Lac-des-Aigles, les lundis, mardis et jeudi de 13 h à 15 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

**Donné à Lac-des-Aigles, ce cinquième jour du mois d'août deux mil seize.**

Francine Beaulieu  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

*AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :*  
*À la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 septembre 2016, le règlement suivant a été adopté :*

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 137-16 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

*ATTENDU QUE* la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 10 juin 2016, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales de modifier leur code d'éthique et de déontologie des élus qui ajoute selon l'article 7.1 de la loi des interdictions ;

*Donc l'article 5.6 est ajouté et se lit comme suit : 5.6 Annonce de projet, contrat et subvention*

*Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.*

*Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17.*

*Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 73 de la rue Principale à Lac-des-Aigles, les lundis, mardis et jeudis entre 13 h et 15 h 15 et le vendredi entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h.*

*Donné à Lac-des-Aigles, ce treizième jour du mois de septembre deux mil seize.*

Francine Beaulieu  
Directrice générale

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

-À la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 septembre 2016, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 138-16 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 10 juin 2016, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales de modifier leur code d'éthique et de déontologie des employés qui ajoute selon l'article 7.1 de la loi des interdictions ;

Donc il sera ajouté au point 8.3 ce qui suit : \* Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles, les lundis, mardis et jeudis entre 13 h et 15 h 15 et le vendredi entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h.

Donné à Lac-des-Aigles, ce treizième jour du mois de septembre deux mil seize

Francine Beauhieu  
Directrice générale

---

### **Résolution 175-16 POLITIQUE DES DÉPENSES - REPAS**

En 2008 la résolution 315-08 fixait les montants de remboursement des frais de repas. Déjeuner à 10 \$, dîner à 20 \$ et souper à 30 \$.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte la nouvelle politique des dépenses qui remplace la résolution 315-08 concernant le remboursement maximal des frais de repas sur présentation de pièces justificatives aux employés et élus municipaux : Aucun remboursement de boissons alcooliques

1. Déjeuner 12 \$
2. Dîner 25 \$
3. Souper 30 \$

### **Résolution 177-16 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Reçu lettre du député Jean D'Amour nous informant que notre corporation recevra une enveloppe totale de 10 000 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie le député M. Jean D'Amour pour cette subvention de 10 000 \$.

### **Résolution 178-16 EXAMEN PRATIQUE – POMPIER 1 SECTION 4 À RIVIÈRE-DU-LOUP**

300 \$/pompier pour l'examen pratique à Rivière-du-Loup qui sera prévu à l'automne. Incluant la pratique de la veille de l'examen. Pour 8 élèves. Il sera probablement en septembre-octobre.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer le coût pour l'examen pratique des pompiers à environ 300\$/chaque élève, qui aura lieu à l'automne à Rivière-du-Loup.

### **Résolution 179-16 BERCE DU CAUCASE**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif à toute la population, de s'informer auprès de l'OBVFSTJ s'ils pensent avoir la plante « Berce du Caucase » sur leur propriété ou s'ils en voient ailleurs sur le territoire de la municipalité. Que la municipalité informe les 2 citoyens ayant cette plante sur leur propriété que des actions devront être prises en 2017 pour débiter le processus d'éradication conformément au Chapitre III sur les nuisances de notre règlement général sur les affaires de la municipalité # 120-14.

### **Résolution 180-16 LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME – NOUVELLES ENTRÉES EN VIGUEUR**

Le 26 mai sont entrés en vigueur 3 articles de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants : abribus, chapiteaux, les terrasses, les aires extérieures de jeu destinées aux enfants et qui accueillent le public y compris les aires de jeux d'eau, pataugeoires et planchodrome, les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public, les terrains des camps de vacances et même que les patinoires et les piscines..

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître municipal pour faire l'achat et l'installation d'affiches interdisant de fumer, à la plage, aux Loisirs, sur le site du Gymkhana.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

### **Résolution 181-16 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE PIC 150 – PAVILLON DU LAC**

Pour des travaux au Pavillon du lac, sur la rue du Quai, un projet pourrait être admissible dans le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) sous le thème « Une économie axée sur la croissance propre ». Une subvention de 50 %. Le formulaire sur internet doit être complété d'ici le 8 juillet.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu à compléter le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre du PIC 150 pour un projet de 128 000 \$ pour la remise en état et l'amélioration de l'infrastructure communautaire existante « Pavillon du lac » dans le thème : 'Une économie axée sur une croissance propre. Cette infrastructure visée par le projet aura une vocation communautaire et sera accessible au public lorsque le projet sera terminé. Tenir un registre des réservations, calendrier des activités, description des utilisateur types, heures d'ouverture, frais d'accès,...) (question 6). Date du début du projet : 1<sup>er</sup> septembre 2016 et Date prévue de fin du projet : 31 décembre 2016. Et l'autorise à signer tout document relatif à ce projet.

### **Résolution 182-16 FÉLICITATIONS BÉNÉVOLAT 20 ANS**

Mme Lise Leblanc est bénévole depuis 20 ans pour notre bibliothèque municipale.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite Mme Lise Leblanc pour ses 20 années de bénévolat au sein de la bibliothèque de Lac-des-Aigles.

### **Résolution 183-16 FÉLICITATIONS – SPECTACLE ÉTEINSCELL.CA**

Mercredi soir le 22 juin à 19 h a eu lieu le spectacle ÉteinsCell.ca à l'école.

Le spectacle de variétés présenté par les élèves de 4<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année a terminé vers 20 h 30. Au programme 11 présentations : chants, chorégraphies, spectacle d'humoriste et de cirque, le tout sous la direction de Mme Jaimie Plourde. Plus d'une centaine de personnes de tous les âges y ont assistés.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite tous les élèves ayant participé à ce spectacle qui a connu un immense succès ainsi que Mme Jaimie Plourde pour son initiative et sa réussite.

### **Résolution 184-16 DEMANDE – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ENTRE-AMIS**

Lettre de l'Association des personnes handicapées Entre-Amis demandant un soutien financier pour la continuité de leurs activités. Grâce à votre participation nous améliorerons nos activités de loisir actuelles et offrirons d'autres activités répondants aux besoins et limitations de nos membres.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un soutien financier de 100 \$ à l'Association des personnes handicapées Entre-Amis pour la poursuite de leurs activités.

### **Résolution 185-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GROUPE CHANTER LA VIE**

Lettre du Groupe Chanter la Vie de Biencourt demandant pour leur 22<sup>e</sup> année de participation, une aide financière pour aide les jeunes à couvrir les frais du projet d'aller chanter dans deux spectacles-témoignages soit à Bouctouche, N-B et à Abram Village à l'Île-du-Prince-Édouard. Shanny Bourgoin Ouellet y participera.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ au Groupe Chanter la vie.

### **Résolution 186-16 PEINTURER L'ASPHALTE**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître M. Berthier Beaulieu à faire l'achat du matériel et à effectuer la protection de l'asphalte des 2 stationnements soit du 73 et du 75, rue Principale.

### **Résolution 193-16 COLLOQUE ANNUEL - ADMQ**

Le colloque de zone de l'ADMQ aura lieu Jeudi, le 8 septembre au Centre communautaire de Notre-Dame-des-Neiges. Le coût est de 60 \$ pour les membres comprenant la documentation, le dîner.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à participer à ce colloque et à rembourser les frais de déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

### **Résolution 196-16 SÉMINAIRE PG**

Le séminaire PG 2016 aura lieu au centre des Congrès à Rimouski, le 30 septembre de 8 h 30 à 16 h. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale et l'adjointe administrative à participer à ce séminaire et à rembourser les frais de déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

### **Résolution 198-16 BERCE DU CAUCASE**

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte avec signature d'acceptation écrite du propriétaire du terrain, M. Herman Caron, stipulant que la municipalité n'est pas responsable ni avant, ni pendant et ni après les travaux de creusage sur sa propriété pour enterrer les sacs de graines de Berce du Caucase, amassées par M. Yan Marceau et son équipe de l'OBV Fleuve St-Jean qu'il a autorisé à ramasser.*

### **Résolution 199-16 TAXE SUR LES TRANSFERTS D'ENTREPRISES FAMILIALES**

*Le député M. Guy Caron nous présente son projet de loi privé pur mettre fin à la taxe injuste appliquée lors de transferts d'entreprises familiales qui sera débattu à l'automne 2016. Son projet de loi C-274 vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille.*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de loi C-274 du député de Rimouski Neigette – Témiscouata – Les Basques, M. Guy Caron pour faciliter le transfert de PME, fermes familiales d'une même famille en amendant la Loi sur le Revenu. Il est temps de mettre fin à cette injustice. Les propriétaires et acheteurs d'une même famille doivent avoir les mêmes droits et privilèges lors d'un transfert d'entreprises qu'entre des personnes non-liées.*

### **Résolution 200-16 PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES**

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

Attendu que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures* ;

Attendu que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures ;

B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement ;

C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire ;

D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire ;

E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

Attendu que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.

B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

Attendu que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités ;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec ;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population ;

Attendu que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés ;

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la FQM :*

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait ;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement ;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

### Résolution 201-16 PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

#### **Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec**

1. Considérant que les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période ;
2. Considérant que le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élu-e-s municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement ;
3. Considérant que le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances ;
4. Considérant que l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants ;
5. Considérant que pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement ;
6. Considérant qu'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier ;
7. Considérant qu'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques ;
8. Considérant que le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire ;
9. Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents ;
10. Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec ;
11. Considérant que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population ;
12. Considérant, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la FQM :*

1. de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente ;
2. de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures ;
3. de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises ;
4. de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

### Résolution 202-16 ASSURANCES PAVILLON

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne poursuive pas l'entreposage de véhicules dans le Pavillon, étant donné le coût extrême de la prime d'assurances et les nombreuses exigences de ceux-ci face à ce service.*

### Résolution 203-16 CAFETIÈRES

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 2 cafetières de 50 tasses soit une pour le Pavillon et l'autre pour la salle communautaire au sous-sol de l'édifice municipal.*

### Résolution 211-16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le CCU suggère au Conseil municipal de Lac-des-Aigles d'accepter la demande de dérogation mineure ci-haut mentionnée afin que le requérant puisse loger le garage tel que proposé même si cela porte la superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires présents sur ledit immeuble à 125.2m<sup>2</sup> à la condition que le requérant s'engage à respecter toutes les autres dispositions règlementaires et légales applicables. *Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande de dérogation 16-0001 pour une superficie maximale de 125,2 m<sup>2</sup>.*

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

### Résolution 214-16 RONDE DE SÉCURITÉ - SAAQ

La loi change le 20 novembre prochain. Plus d'obligations pour l'exploitant et le conducteur. Une séance d'information gratuite aura lieu Mercredi, le 28 septembre à Rivière-du-Loup.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître M. Berthier Beaulieu, le conducteur M. Doris Dubé ainsi que la directrice générale Mme Francine Beaulieu à participer à cette séance d'information et à rembourser les frais de déplacements et repas sur présentation d'une (1) feuille explicative.

### Résolution 215-16 FÉLICITATIONS GYMKHANA 19-20-21 AOÛT

La 7<sup>e</sup> édition du Gymkhana a eu lieu le 19-20 et 21 août dernier.

De nombreuses nouvelles activités ont connu un fier succès, tel que le cheval savant,...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les membres du Comité du Gymkhana, les bénévoles et tous les participants, public qui ont fait de cet événement un succès.

### Résolution 216-16 DÉCLARATIONS DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2014 ET 2015

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt des déclarations des prélèvements d'eau des années 2014 et 2015.

### Résolution 218-16 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE

La Télévision communautaire des Basques et du Haut-Pays (TCBH), est actuellement à compléter sa campagne de financement, afin de poursuivre le développement des services offerts aux différentes communautés qu'elle dessert. Forte d'un auditoire croissant, TCBH rayonne sur un territoire de plus de dix-huit mille habitants, regroupant présentement vingt municipalités réparties sur quatre MRC, soit :

**MRC des BASQUES :** - Notre-Dame-des-Neiges - Saint-Clément - Saint-Éloi - Sainte-Françoise - Saint-Jean-de-Dieu - Saint-Mathieu-de-Rioux- Sainte-Rita - Saint-Simon-de-Rimouski - Trois-Pistoles

**MRC de RIVIÈRE-DU-LOUP :** - L'Isle-Verte - Saint-Arsène - Saint-Cyprien - Saint-Épiphane- Saint-François-Xavier-de-Viger - Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup - Saint-Paul-de-la-Croix

**MRC du TÉMISCOUATA :** - Biencourt - Lac-des-Aigles - Saint-Michel-du-Squatec

**MRC de RIMOUSKI-NEIGETTE :** - Esprit-Saint (15 août 2016) - La Trinité-des-Monts (à venir) - Saint-Valérien (à venir) - Saint-Eugène-de-Ladrière (à venir)

La présente a pour but de solliciter une lettre d'appui de votre part, qui sera jointe à notre demande de financement auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), afin de démontrer l'importance de soutenir le développement de votre télévision communautaire régionale. Selon une étude produite en 2015, ce serait plus de 19% de la population québécoise qui est analphabète et près de 34% des Québécois qui éprouveraient de graves difficultés de lecture et qui sont souvent qualifiés d'analphabètes fonctionnels. Selon les détails de la même étude, les chiffres seraient encore plus alarmants en région. Loin de se réjouir d'une telle situation, il faut cependant en déduire qu'au-delà des médias écrits, la présence d'une télévision communautaire est incontournable afin de rejoindre une part importante de la population peu portée à la lecture.

Demeurant convaincu de l'intérêt que vous portez au développement des médias communautaires dédiés aux populations de la région immédiate, nous vous faisons parvenir ci-joint, un modèle de lettre d'appui que vous pourrez adapter à votre guise. Il est également à votre discrétion de composer une version originale, qui vous correspondrait davantage.

Merci de votre attention et d'agréer nos meilleures salutations. Véronique Couture, Présidente de la TCBH.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie La Télévision communautaire des Basques et du Haut-Pays (TCBH) et lui souhaite un franc succès,

### Résolution 220-16 ZUMBA KIDS ET ADULTES

Demande de Mme Martine Thériault, présidente des Loisirs pour obtenir la salle communautaire au sous-sol gratuitement les soirs de Zumba soit :

Le lundi de 19 h à 20 h Zumba adulte, début le 19 septembre pour 10 cours, donc entre 10 et 12 semaines (terminant vers le 5 décembre) et le Zumba kid's le jeudi de 18 h 15 à 19 h 15, début le 22 septembre pour 10 cours, donc le même nombre de semaines que Zumba.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter gratuitement la salle communautaire pour la formation de Zumba adulte prévue les lundis de 19 h à 20 h pour environ 10 semaines débutant le 19 septembre et aussi pour le Zumba enfant les jeudis de 18 h 15 à 19 h 15 pour aussi 10 semaines.

La salle doit être remise propre après chaque utilisation.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

### Résolution 221-16 CONSULTATION PUBLIQUE

La municipalité organise une consultation publique sur le développement de la municipalité. Samedi le 15 octobre de 9 h à 12 h. Toute la population y sera invitée

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe un budget pour un goûter froid. Et mandate Francine Beaulieu ou Nadia Castonguay pour en faire la demande auprès du resto chez Lelou.

Qu'un envoi collectif et un envoi dans le journal municipal soient faits à toute la population et que l'invitation se fasse aussi sur la page web et sur Facebook,

### Résolution 226-16 ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS – DEMANDE

La municipalité a reçu une demande d'aide financière pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire afin de financer le voyage du Lieu historique national du Canada de la Grosse-îles-et-le-Mémorial-des-Irlandais. Ce voyage s'inscrit dans le cadre du cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté et répond aux attentes du nouveau programme de formation de l'école québécoise.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne 250\$ pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire afin de financer le voyage du Lieu historique national du Canada de la Grosse-îles-et-le-Mémorial-des-Irlandais pour un voyage aux 2 ans.

### Résolution 227-16 HAIE MONTAGNE

La haie d'arbres sur le dessus de la montagne commence à diminuer la vue sur le village.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles taille la haie à une hauteur maximale de 6 pieds.

### Résolution 228-16 JEUX BOÎTES WIXX

Nous avons reçu une boîte en bois pleine de jeux par les saines habitudes de vie.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre cette boîte de jeux à l'école primaire Étincelle de Lac-des-Aigles.

## Correspondance (juillet-août-septembre)

1. Lettre du Sénat écrite par l'honorable Chantal Petitclerc, qui nous salue car elle a à cœur le bien-être des citoyens de notre municipalité. Des membres de sa famille habitent notre région et c'est un coin du Québec qu'elle visite souvent et affectionne particulièrement. Elle nous invite si nous avons quelques préoccupations ou nouvelles à la contacter.
2. Courriel du 29 juin de la Corporation de l'industrie touristique (CITQ) nous informant qu'ils ont conclu une entente avec le ministère du Tourisme, qui leur a confié la fonction d'inspection. La CITQ effectuera le dépistage des établissements sans attestation de classification, ... Au cours des prochaines semaines, la CITQ mettra en place un microsite consacré à l'inspection. Elle a déjà mis en ligne un formulaire de dénonciation et a produit un avis écrit que leurs inspecteurs glisseront.
3. Courriel du 30 juin de la MRC, reprise des activités du traversier Le Corégone avec l'aide de la MRC de 40 000 \$ /année pour les 3 prochaines années, conditionnel à la réception de la confirmation écrite du gouvernement de combler le déficit restant d'opération pour les 3 prochaines années, ... (Vote des maires à la MRC à 75 % pour et 25 % contre).
4. Reçu chèque de la MRC de 12 304,27 \$ comme revenu éolien 2015 et de la MMQ 2 852 \$ comme ristourne 2015.
5. Courriel reçu de Lise Leblanc suite à l'envoi de la résolution de félicitations pour son bénévolat à la bibliothèque qui répond « Vous êtes donc bien gentil et j'ai toujours un immense plaisir à y travailler ».
6. L'Association entre -Amis vous remercie pour votre générosité lors de leur campagne de soutien et de sensibilisation. C'est grâce à des gens comme vous que nous pourrions continuer d'enseigner la vie de nos membres.
7. La Société canadienne du cancer vous remercie pour votre appui en ayant adopté une résolution décrétant avril le Mois de la jonquille.
8. Communiqué de la MRC, après 1 an d'opération le Service de développement de la MRC de Témiscouata dresse un bilan positif de ses opérations en soutien à l'entrepreneuriat. Elle a investi par ses divers fonds près de 1 032 000 \$ soutenant 57 entreprises, ...
9. Vitrine du Bas-Saint-Laurent [www.bas-saint-laurent.org](http://www.bas-saint-laurent.org) pour des informations sur la région, les emplois, ...
10. Reçu de la MRC un chèque de 9 948,80 \$ comme remboursement municipal Profits éoliens 2<sup>e</sup> trimestre.
11. Courriel du 6 septembre Michel Grégoire de l'OBV Fleuve St-Jean concernant le suivi du carnet de santé du lac. « Le projet a été accepté par le Fond de développement des territoires. Nous avons embauché Madame Kim C. Charbonneau, technicienne en bioécologie et professionnelle en environnement. Nous avons reçu 300 \$ de Jean D'Amours pour le carnet du lac des aigles ».
12. Les Cuisines collectives du Haut-Pays, vous remercient pour le prêt du local pour leurs ateliers de cuisine et nous informent que les ateliers 2016-2017 débiteront au Lac-des-Aigles mercredi, le 19 octobre.
13. Courriel de Thomas Ruest-Gagné, aménagiste à la MRC nous présentant le rapport synthèse contenant l'inventaire en patrimoine immobilier sur le territoire de la MRC. Au Lac-des-Aigles à l'Annexe 3. Liste des bâtiments et autres constructions inventoriés, on retrouve 7 résidences et à l'Annexe 4. Liste des bâtiments susceptibles de faire partie des prochaines phases d'inventaire, on y retrouve une liste de 15 résidences.

## INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

### DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2016 (NON COMPLÉMENTAIRES)

1 <sup>er</sup> versement :	22 février
2 <sup>e</sup> versement :	24 mai
3 <sup>e</sup> versement :	22 août

---

### *AVIS IMPORTANT – TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES*

*Tous les comptes de taxes, permis ou autre compte qui seront en souffrance à la réunion du mois de novembre soit le 7, feront partie d'une liste qui sera dressée et remise à chaque élu lors de la séance du conseil du mois de novembre. De plus une pénalité sera chargée à chaque propriété.*

*Si vous ne voulez pas que votre nom y apparaisse il est important d'acquitter la totalité de vos comptes en souffrance d'ici là.*

---



### **Avertisseurs de fumée - Propane - Préparation d'un plan d'évacuation**

Cet automne, les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre les conseils de sécurité suivants afin prévenir les risques d'incendie.

#### **Propane**

À l'automne il est important de ranger la bonbonne de propane, à l'extérieur de la résidence et des bâtiments.

#### **Conseils de sécurité relatifs aux avertisseurs de fumée**

- Vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil. Le remplacer ou le faire remplacer par le propriétaire s'il a plus de dix ans.
- Mettre une pile neuve dans chaque avertisseur à chaque changement d'heure.
- S'assurer qu'il y a un avertisseur sur chaque étage et dans le corridor, près des chambres à coucher.

#### **Préparation du plan d'évacuation**

- Indiquer toutes les fenêtres et portes qui peuvent servir d'issues vers l'extérieur.
- Inscrire tous les trajets possibles pour sortir, au moins deux par pièce, si possible.
- Indiquer le point de rassemblement, généralement situé devant la maison, où se rendre après avoir évacué la résidence.
- Indiquer l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO), ainsi que des extincteurs portatifs.
- Prévoir l'évacuation des enfants, des personnes âgées ou handicapées.
- Placer le plan d'évacuation à la vue de tous.
- S'exercer au moins une fois par année.

#### **Évacuation**

- Évacuer à quatre pattes le long des murs s'il y a de la fumée.
- Fermer les portes derrière soi.
- Toucher les portes du revers de la main pour détecter la chaleur.
- Placer un drap sous la porte si elle est chaude pour éviter que la fumée pénètre dans la pièce et se diriger vers la fenêtre pour sortir, ou, si c'est impossible, pour être évacué par les pompiers.
- Ne jamais retourner dans un bâtiment en flammes.
- Composer le 9-1-1 dès qu'on est sorti.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca) à la section *Sécurité incendie*.

## DÉVELOPPEMENT

Si l'avenir de notre village vous tient à cœur, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle de (ADVL) l'Association de Développement de la Vallée-des-Lacs qui aura lieu jeudi, le 22 septembre à 19 h 30 à la salle du conseil de l'édifice municipal de Squatec (voir l'avis de convocation plus bas).

Il y a actuellement deux beaux projets en cours, provenant du Club d'encadrement technique en acériculture de l'est et supportés financièrement par l'ADVL : soit celui de la Coop Agro énergie qui consiste à construire un gros silo comme réserve de granules et à développer le marché de granules enrobés.

La Coop Agro énergie est la 1<sup>ère</sup> du Québec au nouveau des ventes de ce type ; les granules proviennent du Groupe Savoie de St-Quentin, N.B. Le deuxième projet soutenu par l'ADVL est celui de l'entreprise « Distillation Auclair », le projet est de créer un alcool avec du sirop VR5, pour la consommation humaine. Le travail consiste à mettre au point le produit, à monter le dossier au niveau de SAQ et à le vendre à l'international. Une bâtisse existe déjà à Auclair prête à recevoir la future usine. Ce projet représente une bonne opportunité pour nos acériculteurs. Ces 2 projets sont supervisés par M. Jacques Boucher, coordonnateur du club acéricole.

Il y a aussi un autre projet soutenu par l'ADVL, mais celui-ci est spécifique aux 3 municipalités du J.A.L (St-Juste-du-Lac, Auclair et Lejeune). « Faire venir des jeunes en région ». J'avais écrit un article sur ce projet en juin 2015. Pour l'instant l'expérimentation se déroule dans le J.A.L ; ce projet se doit de réussir car il pourrait être implanté ici bientôt !

Bienvenue le 22 septembre à 19 h 30 à Squatec, j'ai de la place dans ma voiture.

Claude Breault

## Avis de convocation



Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'association de développement de la Vallée des Lacs (ADVL).

Date : jeudi le 22 septembre 2016

Heure : 19 h 30

Lieu : Salle du conseil de l'Édifice municipal de Squatec

L'ADVL regroupe les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune, Auclair, St-Juste-du-Lac et Squatec. Elle a pour mission de travailler au développement touristique et économique de la région.

Nous ne pouvons le faire seul. C'est en se consultant que nous pourrions avancer davantage.

Nous avons besoin de vous !

Venez nous rencontrer.

**INFO BIBLIOTHÈQUE**

## 📖 Livres récemment achetés :

Quelques livres ont été achetés depuis la dernière parution du journal :

### Pour les adultes

<b>SUITE DES SÉRIES QUE L'ON A :</b>		
Tome 2	L'amour au temps d'une guerre 1942-1945	Louise Tremblay D'Essiandre
Tome 4	La promesse des Gélinas Laurent	France Lorrain
Tome 3	Souvenirs d'autrefois 1920	Rosette Laberge
Tome 2	Il était une fois Montréal	Michel Langlois
<b>NOUVELLES SÉRIES :</b>		
Tome 1 à 3	D'un silence à l'autre	Micheline Duff
Tome 1-2-3	L'homme de la rivière	Janine Tessier
Tome 1-2-3 (romance érotique)	Si vous le demandez; Si vous aimez jouer; Si vous m'embrassez	Sylvia Day
Tome 1-2- (romance érotique)	Désarmement; Arrestation	June Gray
romance érotique	Irrésistible attraction	Christina Lauren
romance érotique	Irrésistible folie	Christina Lauren
romance érotique	Charmant secret	Christina Lauren

### Pour les enfants

	Pour l'amour des enfants de Kaboul	Berthier Pearson *
	Alexandre et l'ourson orphelin	Berthier Pearson *
	Cette autre route, celle du rêve et du cœur	Berthier Pearson *
	Le secret de l'étang	Berthier Pearson *
	Pour l'amour des enfants de Kaboul	Berthier Pearson *
	Défense d'entrée	Caroline Héroux
Tome 15	Chérub format poche	Robert Muchamore
Tome 15	Ma sœur est un vampire	Sienna Mercer
Tome 8	Le grand livre GO girl	Vicki Stegall

\*Mr. Pearson est venu faire une conférence pour les élèves de 4-5-6<sup>ième</sup> année en juin dernier.

## INFO BIBLIOTHÈQUE (suite)

## Club de lecture d'été Desjardins 2016

### ***Thème : Il était une fois... ton livre !***

À partir du 22 juin, les enfants qui se sont présentés à la bibliothèque ont reçu un carnet. À chaque semaine une carte leur a été remise. Ceux-ci ont également été invités à remplir le test « Quel type de lecteur es-tu ? » Romantique ! Comique ! Sans peur ou aventurier !

À chaque fois des coupons ont été remplis et déposés dans une boîte. Ceux qui ont participé ont la chance de gagner des prix.

### **PRIX :**

**RÉGIONAL :** Les coupons de participation ont été expédiés au Réseau BIBLIO. Le prix régional sera tiré au cours du mois de septembre.

À GAGNER : des livres, des livres et encore des livres !

**LOCAL : Club de lecture d'été : Maéva Dubé (9 ans)**

**Test : Quel type de lecteur es-tu : Sarah Castonguay (9 ans)**

Ils se sont mérités un emballage cadeau.

### **Félicitations !**

## Animation d'halloween

Il y aura une animation dans la semaine du 24 octobre. Un envoi collectif suivra la semaine précédente.

***Bel automne à tous !***

***Le comité de la bibliothèque***

LA VIE SCOLAIRE

Le 21 juin dernier le conseil des commissaires de la commission scolaire du Fleuve et des Lacs a adopté son

budget pour l'année scolaire 2016-2017, année qui débute le 1<sup>er</sup> juillet pour se terminer le 30 juin suivant. Le budget prévoit des revenus totalisant 60 265 972 \$ pour des dépenses de l'ordre de 60 591 816 \$. Nous aurons donc un déficit de 325 844 \$ ; ce déficit d'opération sera comblé par le surplus accumulé de notre commission scolaire qui était de 6 979 437 \$ au 30 juin 2015. Et ce déficit provient du secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, dont la clientèle est en diminution dû, entre autres, à un resserrement des critères d'emploi-Québec. La taxe scolaire que tous les propriétaires paient, ne représente que 10.5 % du total des revenus, soit le montant de 6 337 747 \$.

Notre dernier rapport annuel nous révèle que nous avons 3 494 élèves secteur jeune et l'équivalent de 441 élèves temps plein (pour 3 409 clients) au secteur adulte. Sur l'ensemble du territoire desservi il y avait 455 enseignants, 33 professionnels, 288 personnels de soutien et 35 personnels cadres (directeurs, directeurs adjoints, etc.). En tout, cela représentait 869 employés ; cela fait de notre commission scolaire le plus gros employeur de nos 2 MRC, Témiscouata et Basques. Mais au niveau provincial nous sommes une petite commission scolaire avec de très petites écoles. Ceci nous avantage sur plusieurs points, dont le principal est celui de la réussite scolaire. Depuis plusieurs années, nos résultats aux épreuves ministériels sont supérieurs à la moyenne provinciale, et de loin. Nous avons de petits groupes d'élèves avec d'excellents professeurs supportés par une organisation efficace.

Pour l'année en cours dans notre école primaire, il y a 3 groupes. Nous avons la maternelle 5 ans du secteur au complet avec l'enseignante Mme Andrée-Anne Leblanc Breault pour 13 élèves (5 de Lac-des-Aigles, 5 de Biencourt et 3 de Squatec), puis nous avons le groupe de 1-2-3 au nombre de 16 avec Mme Caroline Roy et le dernier groupe de 13 élèves pour la 4-5-6 avec Mme Jaimie Plourde. Nos 7 enfants de 4 ans vont à Biencourt pour la maternelle 4 ans.

Claude Breault, commissaire district # 8  
Lac-des-Aigles, St-Guy, Ste-Rita, St-Cyprien et St-Clément

---

## Gymkhana

Notre activité de compétition équestre accompagnée d'activités équestres et sociales a connu un bon succès cette année encore. Le succès, nous le devons en tout premier lieu aux dizaines de bénévoles qui se sont dévoués (es) toute la fin de semaine, nous le devons aux nombreux et généreux commanditaires, nous le devons à la vaillante présidente et son conseil d'administration, nous le devons à toutes celles et ceux qui ont assisté à l'évènement et nous le devons à notre meilleure collaboratrice Dame « Météo » qui nous a toujours soutenue depuis le tout début. Il a fait beau, il a fait chaud, c'était une température idéale.

Pour ce qui est du concours de décoration, Mme Lysanne Arsenault et M. Denis Bossé ont mérité le 1<sup>er</sup> prix de 50 \$ accompagné d'un coupon-rabais de 50 \$ pour la réserve Duchénier et ce sont Mme Claude Patoine et M. Pierre Bossé qui se méritent le 2<sup>ième</sup> prix de 50 \$. Merci de votre participation et Félicitations !

C'est Mme Micheline Bourgoïn, native de Lac-des-Aigles mais habitant à Biencourt qui a gagné le joli montant de 1 350 \$ provenant du moitié/moitié. Les tirages se sont déroulés devant les spectateurs, dans le ring à la toute fin des compétitions.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à cette réussite, merci à toutes celles et à tous ceux qui ont assistés aux activités.

Tel que prévu et tel que décidé par le conseil d'administration un montant de 3 000 \$ sera donné au comité des loisirs, dans le cadre d'un projet de rénovation du bâtiment principal et la totalité des pourboires recueillis (2 263\$) sera redistribuée équitablement entre tous les bénévoles, selon le nombre d'heures travaillées pendant ces 3 jours.

Claude Breault, pour le C.A

Vicky Bérubé, Lyson Bourgoïn, Kathy Thériault, Marie-Christine Dumont, Elzéar Lepage, Maxime Marquis, Sébastien Michaud et moi-même.

---

## Un nouvel outil pour consulter les cartes du territoire et les informations des rôles d'évaluation.

**Témiscouata-sur-le-Lac, le 4 juillet 2016.** Toute la population de la MRC de Témiscouata peut maintenant consulter en ligne diverses cartes du territoire et obtenir des renseignements reliés aux rôles d'évaluation foncière grâce à l'outil de diffusion cartographique *SIGimWeb*.

Ces informations sont disponibles sur le portail [www.mrctemiscouata.qc.ca/cartes](http://www.mrctemiscouata.qc.ca/cartes) ou celui de votre municipalité.

L'application *SIGimWeb* permet d'accéder à l'ensemble des renseignements publics des rôles d'évaluation foncière et de visualiser la propriété et le cadastre associé. Il est notamment possible de voir la topographie par les courbes de niveau, d'identifier l'occupation du sol (forêt, agriculture, friche ou autre), la tenure des terres (privée, publique ou publique intramunicipale) ou encore de consulter une photographie aérienne. *SIGimWeb* permet aussi de faire un lien avec les services en ligne *Street View de Google Map*.

Sur le portail Internet de la MRC de Témiscouata, la page *Cartes* regroupe également un ensemble de cartes de chacune des municipalités qu'il est possible de télécharger et d'imprimer. Divers liens sont aussi listés menant vers des cartes interactives et certaines applications mobiles pertinentes pour les citoyens et les visiteurs. Entre autres, on y retrouve des applications pour des sentiers de motoneige, des sentiers de quad, des sentiers de vélo ainsi qu'une carte interactive des divisions judiciaires et électorales.

Pour consulter cette section visitez le [www.mrctemiscouata.qc.ca/cartes](http://www.mrctemiscouata.qc.ca/cartes). Pour des informations, communiquez avec Michelle Caron à la MRC de Témiscouata au 418-899-6725 poste 4423.

-30-

**Information :** Guylaine Sirois, préfet, élue au suffrage universel, MRC de Témiscouata, 418 899-6725 poste 4402

**Source :** Caroline Chassé, directrice des communications et de la culture, 418 899-6725 poste 4411 [cchasse@mrctemis.ca](mailto:cchasse@mrctemis.ca)

# CONSIGNES DE COLLECTE

La Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) vous rappelle quelques consignes importantes à ne pas oublier lors de la collecte de vos déchets et matières recyclables :

- Placer votre bac en bordure du chemin la veille de la journée de collecte prévue pour votre secteur.
- Il doit être dans votre cour, pas trop éloigné de la bordure du chemin (max 2 pieds), sans toutefois empiéter dans le chemin ou sur un trottoir.
- Dirigez les roues du bac vers votre résidence
- Lorsque vous avez plus d'un bac à mettre au chemin, gardez un espace entre les deux d'au moins 12 pouces.
- Ne surchargez pas le bac. Le couvercle doit être complètement fermé.



Pour plus d'information, visitez le [www.ridt.ca](http://www.ridt.ca) ou téléphonez-nous au 418.853.2220

**La Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT) souhaite vous informer des services qu'elle peut vous offrir pour la sensibilisation aux pratiques écoresponsables.**

Que ce soit pour un accompagnement dans vos projets de recyclage, de compostage ou tout autre projet relié à la gestion des matières résiduelles, **nous sommes là pour vous aider.**

Notre nouvelle mascotte, Sherlock le Raton, peut aussi se déplacer pour une visite ponctuelle lors d'un événement spécial ou activité communautaire.

## Services gratuits qui vous sont offerts par la RIDT :

- Accompagnement pour vos projets écoresponsable
- Outils pédagogiques pour enseignement
- Atelier / Activité / Présentation interactive
- Promotion et diffusion de vos réalisations via notre site Internet et réseaux sociaux
- Aide technique dans la gestion de vos matières résiduelles
- Prêts de vaisselle lavable et vente de vaisselle compostable pour événements
- Sensibilisation à la préparation de lunch zéro déchet
- Bac vermicompostage ou compostage
- Mini collecte

Il est important de mettre en valeur les projets que vous réalisez. Vous pouvez le faire en les partageant sur notre site Internet et nos réseaux sociaux. C'est encore plus vrai pour les initiatives provenant des jeunes, afin que ceux-ci servent d'exemple pour les autres. Encourager les jeunes à vous parler s'ils ont des idées de projets ou d'activités en lien avec l'écologie. Ils peuvent aussi visiter la section éco-jeunesse de notre site Internet !

**Toutes les idées sont les bienvenues et chaque petit geste compte.**

N'hésitez pas de nous contacter pour toute question ou pour faire appel à l'un de nos services, tous offerts GRATUITEMENT pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscouata.

Sincèrement, Renée Anique Francoeur, Conseillère en gestion environnementale [rafrancoeur@ridt.ca](mailto:rafrancoeur@ridt.ca)



# LA BERCE DU CAUCASE : UN ENVAHISSEUR TOXIQUE



Récemment introduite au Québec, la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante toxique et envahissante. Elle est attrayante et intrigante parce qu'elle peut mesurer jusqu'à cinq mètres de hauteur, c'est-à-dire de deux à trois fois la grandeur d'un adulte moyen. Les enfants peuvent vouloir l'utiliser pour s'y cacher ou jouer, et les adultes peuvent y voir un intérêt ornemental. Même si cette plante est attrayante, il faut savoir qu'elle est nuisible pour la santé et pour l'environnement.

Le contact avec la sève de la berce du Caucase cause des réactions de la peau douloureuses qui ressemblent à des brûlures. Il faut donc éviter d'entrer en contact avec cette plante et se protéger lorsque l'on doit la manipuler.

De plus, lorsqu'elle colonise un milieu, elle nuit à la croissance des autres plantes. Elle déstabilise les écosystèmes et elle contribue à l'érosion des berges.

**Il ne faut donc jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter.**

## Pourquoi la berce du Caucase est-elle toxique ?

La sève de la berce du Caucase contient des toxines qui, une fois activées par la lumière (particulièrement celle du soleil), causent des brûlures. Ces brûlures peuvent se produire jusqu'à 48 heures après l'exposition à la sève de la plante. La peau devient rouge et gonflée, et des cloques remplies de liquide clair peuvent ensuite apparaître. Ces réactions de la peau sont douloureuses, mais piquent peu, contrairement aux irritations causées par exemple par l'herbe à puce. Après la guérison des plaies (qui peut prendre environ une semaine), des taches brunes persistent à l'endroit de la brûlure, et la peau reste sensible au soleil pendant plusieurs mois.

D'autres plantes comme le panais sauvage et la berce laineuse contiennent les mêmes toxines que la berce du Caucase et peuvent aussi causer ce genre de brûlures.

Celles causées par la berce du Caucase sont cependant généralement plus intenses à cause de la concentration plus élevée des toxines dans sa sève.

## Comment reconnaître la berce du Caucase ?

Il est important de savoir reconnaître la berce du Caucase parce qu'il est facile de la confondre avec d'autres plantes moins nuisibles. Les caractéristiques de la berce du Caucase sont les suivantes :

- C'est une plante géante et solide, mais elle n'a pas de bois (c'est une plante herbacée). Elle mesure de 2 à 5 mètres, c'est-à-dire de deux à trois fois la grandeur d'un adulte moyen.
- Ses tiges sont robustes, cannelées et creuses. Elles ont la largeur approximative d'une petite tasse à café (de 4 à 10 centimètres de diamètre à la base). Elles sont de couleur vert clair avec des taches bien délimitées de couleur rouge foncé à violettes. Elles portent des poils blancs et rudes.
- Les feuilles peuvent dépasser la taille d'un adulte moyen (de 1,5 à 3 mètres de longueur). Elles sont composées de trois parties profondément découpées et dentées.
- Le dessous des feuilles est généralement lisse, parfois légèrement écailleux. Il est de couleur verte et porte parfois quelques poils blancs et rudes. Le dessus de la feuille est sans poils et a un aspect cireux.
- Les fleurs sont petites, blanches et nombreuses. Elles sont placées au bout de petites tiges (rayons) réunies en bouquets ayant la forme de parapluies (ombelles).
- L'ombelle principale est aussi large qu'une assiette à dîner. Elle est composée de 50 à 150 rayons qui partent tous du même point. Chaque rayon supporte une petite ombelle formée de quelques dizaines de fleurs. La floraison s'effectue au mois de juin ou juillet.
- Le fruit ou la graine de cette plante est plat et ovale. Il mesure de 6 à 18 millimètres de longueur sur 4 à 10 millimètres de largeur (la taille approximative d'une graine de citrouille). Le fruit immature est un peu charnu et vert. À maturité, il est sec et beige, et comporte de quatre à six lignes brunes et gonflées vers les extrémités. Ces lignes partent du bout de la graine et descendent jusqu'aux trois quarts de sa longueur.



## Journée familiale Club Optimiste Lac-des-Aigles 18 juin 2016

Le Club Optimiste tient à remercier tous les enfants, parents, bénévoles et membres Optimiste d'avoir participé en grand nombre à la journée Sécurité à Vélo.

Pour cette deuxième année de suite, 24 jeunes ont participé à cette journée.



L'Agente Catherine Paquet-Bourget de la Sûreté du Québec est venue sensibiliser les jeunes aux pratiques à adopter lorsqu'ils se promènent à vélo! Une manière de redoubler de prudence durant la période estivale.

De plus, des jeux d'habiletés ainsi qu'une randonnée dans le village ont eu lieu et ce, accompagnée des pompiers et d'un véhicule de la Sûreté.

PLUSIEURS PRIX DE PRÉSENCES ont été offerts aux jeunes dont deux vélos. Les gagnants des vélos sont Marion Sirois et Brian Rodrigue.



Le traditionnel Souper BBQ Optimiste a eu lieu le jour même et a également été un succès! Près de 90 billets ont été vendus! Merci à Yannick Caron pour la soirée musicale et à tous les autres participants. Merci également à notre Gouverneur, provenant de Maria, monsieur Louis-Marie Guité de l'Optimist International du DEQA de votre présence.

Nous voulons remercier tous les commanditaires suivants :

Municipalité de Lac-des-Aigles  
Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata  
Sûreté du Québec- Poste de la MRC Témiscouata  
Construction et Rénovation Jaro 90 Inc.  
Billard chez Jacklang  
Dépanneur chez Carolie  
McDonald's Témiscouata-sur-le-Lac

Le Coin du Sport de Dégelis  
Maxi de Rimouski  
Canadian Tire de Rimouski  
Gendron Sports de Rimouski  
Distributeur Yum Yum  
Membres du Club Optimiste  
Bénévoles

Et sans oublier LE Club Optimiste qui est souvent dans l'ombre...

MERCI une fois de plus, pour votre participation à la réussite de cette journée et à tous ceux qui nous ont permis de la réaliser!!

Véronique Bouchard, présidente

## Déjà 20 ans Garage Éric Rioux

C'est avec enthousiasme que nous avons fêté nos 20 ans de notre entreprise, le 03 septembre 2016 avec des gens fervents. Cet anniversaire a permis de rassembler notre clientèle fidèle qui a su égayer notre soirée grâce à leur présence remarquable et en si grand nombre. Cet évènement a permis de souligner notre grande reconnaissance à nos clients ainsi qu'à nos ex-employés et employés qui ont partagé notre quotidien grâce à leur travail durant ces 20 années. Bien que cette occasion ait su apporter un moment frénétique lors du dévoilement de plusieurs prix de présence remis par nos fournisseurs, de grands musiciens ont su aussi donner de leur temps et nous partager leur passion en créant une ambiance remarquable.



Ce fût une grande joie de vous retrouver tous réunis pour faire la fête avec nous.

Un merci tout spécial à vous tous ainsi qu'à tous les bénévoles et sans oublier nos musiciens et musiciennes prestigieux qui ont contribué à faire de cet anniversaire une réussite.

Au plaisir de vous servir de nouveau !

Éric Rioux et Édith Beaulieu

## Dylan Rioux, gagnant d'un l'Impérial 1967

Lors du Festival des Barres-à-Jack à St-Raphaël le 13 août 2016, Dylan Rioux (fils de Éric Rioux et d'Édith Beaulieu) a gagné un Imperial 1967.



Les organisateurs offraient de participer à la course de démolition ou bien de prendre un prix en argent de 1 500 \$.

Dylan a choisi de faire la démolition

(au grand bonheur des organisateurs et spectateurs !)

Par contre, comme Dylan n'a pas son permis, c'est Éric Leblond qui a fait la course.

Pour couronner le tout, un courseur de démolition a acheté l'auto de Dylan après la course.

## Félicitations Dylan !

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Québec



Présentés dans le calendrier 2016 du Comité des usagers de Témiscouata, voici les droits des usagers dont nous souhaitons faire la promotion au mois de septembre et d'octobre :

### **DROIT À DES SERVICES EN LANGUE ANGLAISE**

L'utilisateur anglophone a le droit de recevoir des services en langue anglaise, en tenant compte des ressources disponibles et selon le programme d'accès gouvernemental (art. 2, par. 7, art. 15 LSSSS).

### **DROIT D'ACCÈS À MON DOSSIER ET À SA CONFIDENTIALITÉ**

- L'utilisateur de 14 ans et plus a droit d'accès à son dossier dans les plus brefs délais (art. 17 et 26 LSSSS).
- Son dossier est confidentiel (art. 19 LSSSS).
- Il a droit à l'assistance d'un professionnel pour en comprendre le contenu (art. 25 LSSSS).
- Il a le droit de faire transférer son dossier (art. 21 LSSSS).
- Le professionnel peut refuser l'accès à l'utilisateur s'il considère que cela lui causerait un préjudice grave (art. 17 LSSSS; art. 37 et ss. C.c.Q.).

## **DROIT D'EXERCER UN RECOURS**

L'usager a le droit d'exercer un recours pour toute faute professionnelle ou autre (art. 16, 42 et ss. LSSSS procédure de plainte) ; Code de déontologie; art. 1457 et 1458 C.c.Q. responsabilité civile générale.

Il peut exercer son recours contre : Un établissement, Les administrateurs, Les professionnels, Les employés, Les stagiaires et Les internes.

Un tel recours ne peut faire l'objet de renonciation.

---



## Cuisines Collectives Du Haut Pays

Lac des Aigles, Le 30 août 2016

### **Municipalité de Lac des Aigles**

75 rue Principale  
Lac-des-Aigles (Québec)  
G0K 1V0

Le conseil d'administration des Cuisines Collectives du Haut-Pays tient à vous remercier pour le prêt du local lors de nos ateliers de cuisine pour les participants(es) de votre municipalité de l'année 2015-2016.

Cuisiner ensemble, expérimenter de nouveaux plats, partager nos meilleure recettes, planifier un menu équilibré avec les participants(es). Voilà ce que représente la mission des cuisines collectives. Les ateliers de cuisine collective sont offerts à toute la population. Les ateliers débutent dans votre municipalité au **mois d'octobre 2016** et nous aimerions que vous le partagiez à la population de votre municipalité soit dans votre journal local ou dans un avis public.

- La Trinité des Monts 04 octobre
- Esprit-Saint 12 octobre
- Lac des Aigles 19 octobre
- St-Guy À confirmé
- Biencourt 26 octobre
- Squatec 25 octobre
- Lejeune À confirmé

Merci de votre collaboration et veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs nos salutations distinguées.

  
Sylvie Gagnon  
Coordonnatrice

Cuisines Collectives du Haut Pays 74 A, Principale Lac Des Aigles G0K 1V0 Téléphone : 418-779-2731

## NOUVEAU - NÉ



Cynthia Damboise et Gabriel Morin ont eu une petite fille, Lenna qui est née le 17 juin 2016 et pesait 7 lb 4 onces. Sa grande soeur Justine a 4 ans et son frère Nolan a 19 mois. Ils sont plus qu'heureux d'accueillir leur nouvelle petite soeur et toute la famille se porte à merveille.

**La Municipalité félicite les parents !**

---

### *Nouveautés en 2016*

### *Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet*

Numéro de téléavertisseur pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196

**HÉBERGEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES**  
Chalets et terrains de camping avec vue  
magnifique sur le lac  
LOCATION 4 SAISONS



*Parc Natur'Ailes*  
Rue du Quai, Lac-des-Aigles  
Contact: Mme Renée Bernard  
418-779-2739 ou 779-2061  
[www.chaletsdevacances.com/chalet-a-louer\\_chalet-le-parc-natur-ailes](http://www.chaletsdevacances.com/chalet-a-louer_chalet-le-parc-natur-ailes)

### **PARC NATUR'AILES**



Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Marie-Noëlle Leclerc, gestionnaire au 418-779-2739 ou par Page 1 au 418-867-0196.

**BIENVENUE CHEZ NOUS !**

---

## HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ : Lundi, le 10 octobre 2016 (Action de grâces)

Vendredi, le 11 novembre 2016 (Jour du Souvenir)

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à [info@lacdesaigles.ca](mailto:info@lacdesaigles.ca)

---

Horaire normal du bureau municipal : Les lundis, mardis et jeudis : de 13 h à 15 h 15,

Les Mercredis : FERMÉ toute la journée

Et les Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h 15

---

## HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque

- Lundi : de 13 h 30 à 15 h 00
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

FERMÉ : Lundi, le 10 octobre 2016 (Action de grâces)

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

---

### CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- |   |   |
|---|---|
| Jeudi, le 22 septembre 2016               | - AGA de l'Association de développement de la Vallée des lacs à Squatec à la salle du conseil à 19 h 30 |
| Lundi, le 3 octobre 2016                  | - Réunion du conseil au 75, rue Principale salle du conseil   |
| Dimanche, le 9 octobre 2016 (à confirmer) | - Rallye optimiste  |
| Samedi, le 15 octobre 2016                | - Consultation publique développement (Surveillez les communiqués)                                      |
| Date à confirmer en octobre 2016          | - Animation d'halloween à la bibliothèque   |
| Dimanche, le 6 novembre 2016 à 2 h am     | - Reculer l'heure de 1 heure  |
| Lundi, le 7 novembre 2016                 | - Réunion du conseil  |
| Lundi, le 5 décembre 2016                 | - Réunion du conseil  |

## Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Loisirs, Bibliothèque, Gestion interne et Gymkhana

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2 et OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossier bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, RALDA, Maison des Jeunes et Club QUAD

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossier Matières résiduelles, RALDA, Réserve Duchénier, Comité ensemencement, OMH et Gymkhana

## Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale

418 779-2300 poste 24

Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle

418 779-2300 poste 11

M. Berthier Beaulieu, contremaître

418 779-2300 poste 15

M. Carl Pinard, inspecteur municipal

418 779-2300 poste 13 (le vendredi)

Mme Marie-Noëlle Leclerc, gestionnaire du Parc Natur' Ailes

418 779-2739 ou 418-867-0196

M. Francis Lavoie, directeur du service incendie

418-779-2119

M. Doris Dubé, employé travaux publics

M. Normand Fontaine, employé travaux publics

# Bon automne 2016 !

